



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

A diffuser à l'ensemble des participants

Les Club Rotary Orléans-Val de Loire et Orléans-Péguy organisent le **20 juin 2025** le **Challenge Orléans Métropole 2025**, un challenge sportif, à finalité caritative, réunissant des équipes de 4 personnes appartenant à des entreprises publiques ou privées, des collectivités publiques ou des associations.

Les bénéfices réalisés à l'occasion de cette opération seront reversés (voir le flyer de présentation et le site internet : <http://www.challengeorleansmetropole.fr/>)

L'évènement se décompose en deux parties :

1. **Une partie sportive**, dont vous trouverez ci-dessous le déroulé, sur le Parc de Loire, **Levée de la Chevauchée, 45650 Saint-Jean-le-Blanc**.
2. **Une partie festive**, autour d'un **apéritif dinatoire et d'une soirée** au cours desquels les résultats seront proclamés, à la Salle de l'USO, **7 Rue Beaumarchais, 45000 Orléans**, à partir de 19h.

Confirmation de la présence à l'apéritif dinatoire à indiquer à l'inscription.

Nous espérons que ces informations permettront à tous de passer un moment agréable.

En effet, nous vous rappelons que les mots d'ordre pour cette manifestation sont : **sportivité, convivialité et bonne humeur**. Les meilleures équipes féminines, masculines et mixtes seront récompensées. Les déguisements seront aussi les bienvenus, et les plus originaux couronnés.

Attention :

☞ Dans l'intérêt général, nous vous rappelons qu'un **certificat médical datant de moins d'un an est exigé** (ou la copie d'une licence sportive en cours de validité), soit dans l'une des trois disciplines concernées (Canoë, Course à pieds, VTT), soit dans la pratique d'un sport en compétition. Ces documents devront être envoyés dans les meilleurs délais ou remis le jour de l'épreuve.

A défaut, **la décharge de responsabilité** (modèle en annexe et téléchargeable sur la plateforme) devra être complétée, signée et chargée sur la plateforme avant l'épreuve.

A défaut, la décharge de responsabilité sera complétée et signée sur place.

Les personnes ne satisfaisant pas à cette obligation se verront refuser l'accès à la compétition.

☞ Les 2 participants inscrits pour l'épreuve du canoë devront valider, lors de l'inscription en ligne, leur capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger.

☞ Pour que nous puissions afficher le logo de votre entreprise sur écran géant pendant la soirée, merci de nous le faire parvenir par mail à l'adresse suivante: info@challengeorleansmetropole.fr (Au format : JPEG ou TIFF (300DPI)) ; **ne pas envoyer d'images trop compressées** (risque de pixellisation). Mettre le nom de votre société dans le titre de l'image.



- ☞ Le Rotary réalise pendant la manifestation un reportage photographique et une vidéo de l'évènement destinés aux participants et à la promotion de cette action auprès des partenaires. Il se réserve le droit de reproduire ces supports en fonction de ses besoins, sans en faire un usage commercial. Sauf demande formalisée à l'inscription, les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Challenge Orléans Métropole, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Les parents ou représentants légaux de participants mineurs autorisent, pour les enfants dont ils ont la responsabilité, l'utilisation d'images dans les conditions prévues dans le paragraphe ci-dessus.

- ☞ Le Rotary met à votre disposition pour l'épreuve maritime :
 - Un bateau gonflable que vous conserverez et emporterez après l'épreuve,
 - Des rames et des gilets **à restituer à la fin de l'épreuve.**
- ☞ Pour l'épreuve de VTT, les VTC sont admis mais toute forme de vélo à assistance électrique sera prohibée et disqualifierait le concurrent qui l'utiliserait dans le cadre de la compétition. Vous fournirez le vélo et **le casque à coque rigide (CE1078/1997) qui devra être porté, attaché et sans lequel vous ne pourrez pas prendre le départ.**



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Présentation

Un Service d'assistance et de sécurité, ainsi que des commissaires de course, assureront votre sécurité. Un poste de secours sera présent pendant toute la durée de l'épreuve. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels, soit par leur licence sportive, soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les organisateurs et la structure ayant procédé à l'inscription des compétiteurs déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve. Le parking officiel sera placé sous la surveillance d'un vigile. Il est cependant déconseillé de laisser des objets de valeurs dans les véhicules

Un apéritif dinatoire sera servi à tous les participants des épreuves sportives et à leurs invités, à la salle de l'USO, 7 Rue Beaumarchais, 45000 Orléans, à partir de 19h 00, en même temps que l'annonce des résultats et la remise des récompenses. L'apéritif sera clôturé par une soirée animée.

Merci de confirmer la présence à l'apéritif dinatoire à l'inscription.

Une coupe sera remise aux trois premières équipes de chaque catégorie : féminine, masculine, mixte et prix de l'originalité (prix de la communication d'entreprise).

Un prix de la participation sera également décerné à l'entreprise qui aura engagé le plus grand nombre d'équipes.

2. Inscription

Le droit d'inscription s'élève à **390 Euros TTC par équipe**, comprenant la participation à l'apéritif dinatoire et à la soirée des compétiteurs.

Dans la limite des places disponibles, la date butoir d'inscription pour la journée est fixée au 13 Juin 2025 au soir.

Le droit d'entrée à l'apéritif dinatoire et à la soirée pour les invités est de **50 € TTC** par personne. Dans la limite des places disponibles, la date butoir d'inscription pour les repas supplémentaires est fixée au 13 Juin 2025 au soir.

Les inscriptions sont intégralement gérées par la plateforme partenaire PROTILING : <https://www.protiming.fr/>

Important : La validation de l'inscription des équipes via l'espace groupe PROTILING ne sera effective qu'à réception du règlement qui devra être effectif au plus tard 10 jours après la saisie de l'inscription. Dans le cas contraire, l'inscription de l'équipe sera annulée.

Pour toute question sur les inscriptions, l'organisation est disponible par mail à l'adresse : info@challengeorleansmetropole.fr

Le processus d'inscription est annexé au présent règlement intérieur.



3. Déroulé des épreuves sportive et règles du jeu

Le déroulé du challenge pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques du moment.

Les équipes prendront connaissance des consignes avant le départ. En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation. Les équipes pourront prétendre, sur demande, au remboursement de 50% de leurs droits d'inscription. La différence servira à financer les frais déjà engagés, le surplus sera dévolu à l'objectif caritatif de la manifestation.

L'absence au départ, des équipes engagées, ne donne droit à aucun remboursement.

Des commissaires de courses se tiendront le long du parcours pour assurer la sécurité des concurrents et spectateurs et le bon déroulé du challenge.

Toute tricherie est interdite. En cas de prise de raccourci par exemple, l'équipe concernée sera automatiquement disqualifiée. En cas de doute et/ou de réclamation à l'arrivée, l'organisation jugera de l'existence ou non de triche.

Pour les épreuves de course à pied et de VTT, comprenant éventuellement plusieurs boucles, un tapis de témoin de pointage électronique attestera des passages.

Détails de la journée et des épreuves sportives :

- Rendez-vous au Parc de Loire (Voir plan ci-dessous).
 - ☞ Ouverture du secrétariat à partir de 15h00, dans le bâtiment « Accueil »,
 - ☞ L'organisation finalisera le dossier administratif de l'équipe : pour chaque membre, certificat médical/licence en cours de validité ou décharge de responsabilité signée,
 - ☞ Chaque équipe recevra alors ses dossards, son témoin de relais (transpondeur) et diverses informations sur les épreuves ainsi que le matériel pour l'épreuve de Canoé.

Les dossards devront être portés sur le devant pour les coureurs à pied et sur le dos pour les canoéistes et les vététistes.

Pour le départ du 17^{ème} Challenge Orléans Métropole, les premiers relayeurs canoéistes devront être sous l'ordre du starter à 17h00 précises.

- Déroulé de l'épreuve de Canoé :
 - ☞ Le circuit, d'une longueur de 800m, est balisé face à la passerelle et peut contenir plusieurs boucles,
 - ☞ À l'arrivée, à l'intérieur d'une zone définie par l'organisation, le porteur du témoin doit le transmettre au vététiste de son équipe,
 - ☞ Les concurrents rendent les gilets et les rames aux organisateurs dans la zone dédiée et conservent en revanche le bateau,
 - ☞ Les participants à cette épreuve devront obligatoirement porter des **chaussures fermées**, afin d'éviter les risques de coupure, et les **gilets de sauvetage** fournis par l'organisation bien attachés (Normes ISO 12402-5 ou NF EN 393),
 - ☞ En fonction du vent, le sens du circuit pourra être inversé.



➤ Déroulé de l'épreuve de VTT :

- ☞ L'épreuve de VTT se déroulera sur une boucle de 5 000m, selon le balisage en place,
- ☞ Le port du casque à coque rigide (CE1078/1997) attaché est obligatoire pendant toute l'épreuve (non fourni par l'organisation). Son absence est un motif de disqualification,
- ☞ Le parcours, balisé par des barrières, des cônes et des rubans, comporte (éventuellement) deux boucles aller-retour. Le passage en fin de boucle se fera obligatoirement sur le tapis de pointage. Si le circuit comporte plusieurs tours, à la fin du premier tour, un ruban de couleur sera passé autour du cou du coureur qui devra le conserver jusqu'à la fin de la course pour attester qu'il a réalisé l'intégralité de l'épreuve,
- ☞ Le parcours peut être modifié selon les conditions météo ; les consignes seront alors transmises le jour de l'épreuve.

➤ Déroulé de l'épreuve de course à pied :

- ☞ L'épreuve de Course à Pied se déroule sur une boucle de 3 000m,
- ☞ Le circuit sera matérialisé par des barrières, des cônes et des banderoles (voir le plan),
- ☞ En fin de boucle, le passage sur le tapis de pointage est obligatoire,
- ☞ Selon l'état du terrain, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les consignes seront alors transmises le jour de l'épreuve,
- ☞ A l'arrivée, le porteur du témoin le conserve pour la dernière « épreuve ».

➤ Déroulé du sprint final « La Spéciale Rotarienne en équipe » :

- ☞ La quatrième et dernière « épreuve » se déroulera juste après l'épreuve de course à pieds,
- ☞ L'équipe ne pourra y participer que parfaitement au complet,
- ☞ Le départ aura lieu sur le parcours de la course à pieds,
- ☞ Les trois premiers membres de l'équipe devront attendre leur quatrième membre et coureur à pied à la fin de son parcours pour terminer ensemble les 300 derniers mètres.

➤ Résultats et classement :

- ☞ Les quatre membres de l'équipe devront avoir tous gardés leur dossard et être ensemble à l'arrivée,
- ☞ Si les membres d'une équipe passent la ligne d'arrivée sans être ensemble et au complet, l'équipe sera disqualifiée pour l'épreuve finale,
- ☞ A l'arrivée, le porteur du témoin devra le remettre à l'organisation pour valider l'ensemble des temps de l'équipe,
- ☞ Les temps de l'équipe seront comptabilisés par des tapis de pointage,
- ☞ Le classement sera déterminé par le temps réalisé par l'équipe sur l'ensemble des épreuves.

A noter : cette manifestation n'étant inscrite dans aucun calendrier sportif local, national ou international, nul ne pourra se prévaloir de son classement aux épreuves du Challenge Orléans Métropole 2025 auprès d'instances sportives officielles.

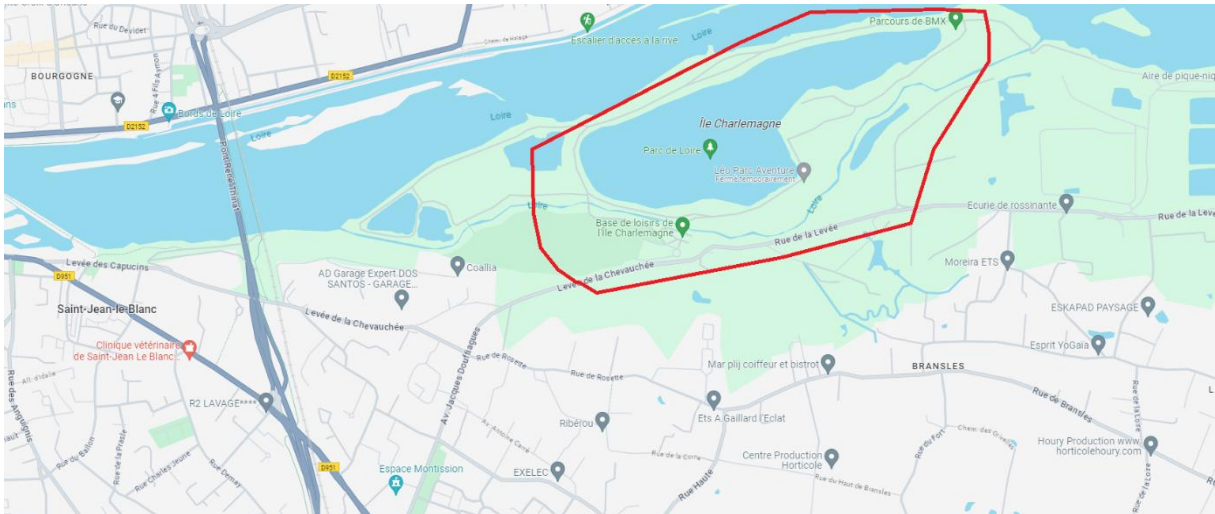


4. Informations diverses et rappel logistique

- Des vestiaires (éviter d’y déposer des objets de valeur) ainsi que des douches seront mis à la disposition des concurrents,
- Vous repartirez avec le bateau de l’épreuve initiale, mais pas avec les rames, ni les gilets qui sont à remettre à l’organisation,
- Le parcours est susceptible d’être modifié en fonction des impératifs techniques ou météorologiques du moment, les informations actualisées seront alors transmises lors de la remise des dossards.
- Dans un souci de préservation du site du Parc de Loire il ne sera plus distribué de bouteilles d’eau en plastique, il est conseillé à chaque participant de se munir d’une gourde afin de se ravitailler aux points d’eau qui seront installés.

Lieu des épreuves : Parc de Loire :

Levée de la Chevauchée, 45 650 Saint-Jean-le-Blanc



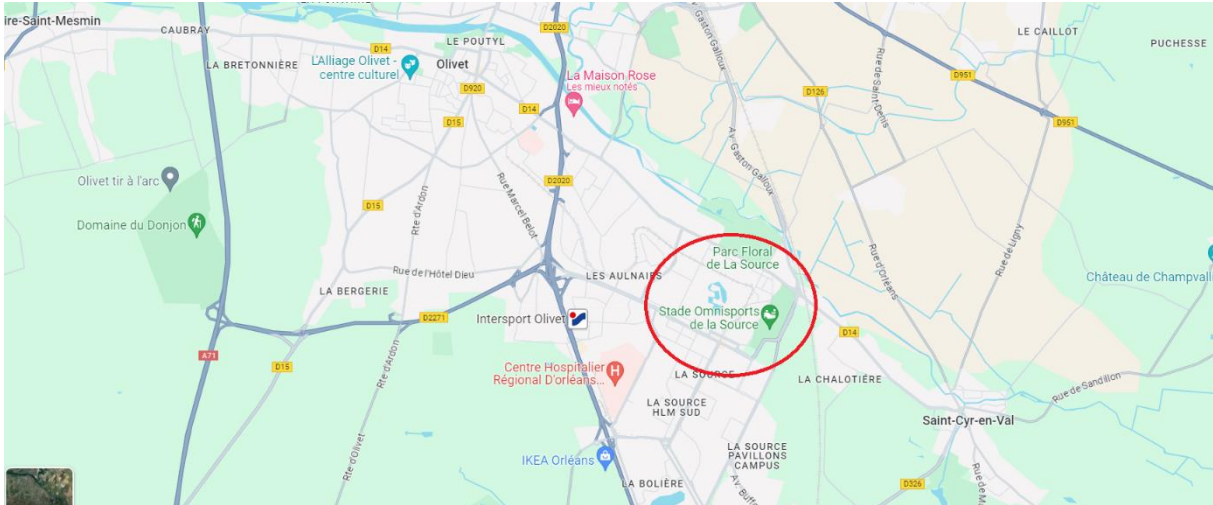
Parcours :





Lieu de la remise des prix, de l'apéritif dinatoire et de la soirée :

Salle de l'USO - 7 rue Beaumarchais, 45000 Orléans



5. Droit à l'image

Le Rotary réalise pendant la manifestation un reportage photographique et une vidéo de l'évènement destinés aux participants et à la promotion de cette action auprès des partenaires ; il se réserve le droit de reproduire ces supports en fonction de ses besoins, sans en faire un usage commercial. Sauf demande formalisée à l'inscription, les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Challenge Orléans Métropole, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Les parents ou représentants légaux de participants mineurs autorisent, pour les enfants dont ils ont la responsabilité, l'utilisation d'images dans les conditions prévues dans le paragraphe ci-dessus.

6. Annexe

- Process Inscriptions 2025
- Décharge de Responsabilité